



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende

Le prélèvement EEG 2017

Montant et répartition du coût du
mécanisme de soutien aux énergies
renouvelables en Allemagne

MÉMO

Octobre 2016



Auteur : Simon Bénard, OFATE
simon.benard.extern@bmwi.bund.de

Soutenu par:



Bundesministerium
für Wirtschaft
und Energie

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages

Soutenu par:



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer



Disclaimer

Le présent texte a été rédigé par l'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE). La rédaction a été effectuée avec le plus grand soin. L'OFATE décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

Tous les éléments de texte et les éléments graphiques sont soumis à la loi sur le droit d'auteur et/ou d'autres droits de protection. Ces éléments ne peuvent être reproduits, en partie ou entièrement, que suite à l'autorisation écrite de l'auteur ou de l'éditeur. Ceci vaut en particulier pour la reproduction, l'édition, la traduction, le traitement, l'enregistrement et la lecture au sein de banques de données ou autres médias et systèmes électroniques.

L'OFATE n'a aucun contrôle sur les sites vers lesquels les liens qui se trouvent dans ce document peuvent vous mener. Un lien vers un site externe ne peut engager la responsabilité de l'OFATE concernant le contenu du site, son utilisation ou ses effets.





Contexte

La contribution EEG – instrument du soutien au développement des installations de production d'électricité renouvelable en Allemagne – a constamment augmenté entre 2000 et 2014. Après une baisse en 2015, celle-ci était de nouveau à la hausse en 2016. Les [chiffres pour l'année 2017](#), publiés le 14 octobre 2016 par les gestionnaires de réseaux de transport, confirment cette **augmentation de la contribution EEG (EEG-Umlage) – à hauteur de 8,3% par rapport à l'année 2016**. La présente note décrit l'évolution du prélèvement EEG et présente sa répartition par poste et par technologie.

Montant du prélèvement et de la contribution EEG

Selon la loi sur les énergies renouvelables (loi EEG), les quatre gestionnaires de réseaux de transport allemands achètent aux tarifs d'achat en vigueur l'électricité aux exploitants d'installations de production d'électricité renouvelable ou versent à ceux-ci une prime de marché à titre de soutien financier en cas de vente directe de l'électricité sur le marché. Dans un deuxième temps, les gestionnaires de réseaux de transport commercialisent l'électricité achetée aux tarifs d'achat sur le marché spot de la bourse de l'électricité.

Comment est calculé le montant du prélèvement EEG ?

Le montant du prélèvement EEG correspond à la différence entre, d'une part les montants versés aux exploitants d'installations renouvelables plus les frais de commercialisation en bourse, et d'autre part les recettes obtenues par la vente d'électricité renouvelable en bourse. Si le prix de gros à la bourse baisse, le prélèvement EEG augmente et vice versa. En plus de ce 'prélèvement cadre', il faut ajouter dans le calcul une part pour la réserve de liquidité, compensant les fluctuations sur le compte EEG, et une compensation positive ou négative selon le solde du compte EEG au 30 septembre.

Sur la base de prévisions, le montant du prélèvement EEG est calculé par les gestionnaires de réseaux de transport allemands et communiqué chaque année le 15 octobre (n) pour l'année suivante (n+1)¹.

La loi EEG prévoit que les gestionnaires de réseaux de transport peuvent exiger des fournisseurs d'électricité approvisionnant les consommateurs finals, le versement du prélèvement EEG. Les fournisseurs d'électricité peuvent ensuite répercuter le coût du prélèvement EEG sur les consommateurs finals.

En Allemagne, l'intégralité du prélèvement EEG, soit les coûts du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables, est répercutée sur les consommateurs d'électricité sous la forme d'une contribution EEG exprimée en c€/kWh.

En Allemagne, l'intégralité du prélèvement EEG, soit les coûts du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables, est répercutée sur les consommateurs d'électricité sous la forme d'une contribution EEG exprimée en c€/kWh.

¹ Cf. Traduction de l'OFATE de la note d'information du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) : [Description du mécanisme de compensation de l'énergie et des coûts en vertu de la loi sur les énergies renouvelables EEG](#), juillet 2012.

Alors que les gestionnaires de réseaux de transport avaient calculé **un montant prévisionnel pour le prélèvement EEG de 22,88 milliards d'euros pour 2016²**, leur **pronostique s'élève à 23,98 milliards d'euros pour 2017³**. La contribution EEG des consommateurs à partir de janvier 2017, fixée par les gestionnaires de réseaux de transport, s'élèvera alors à **6,88 c€/kWh (+8,3 % par rapport à 2016)**.

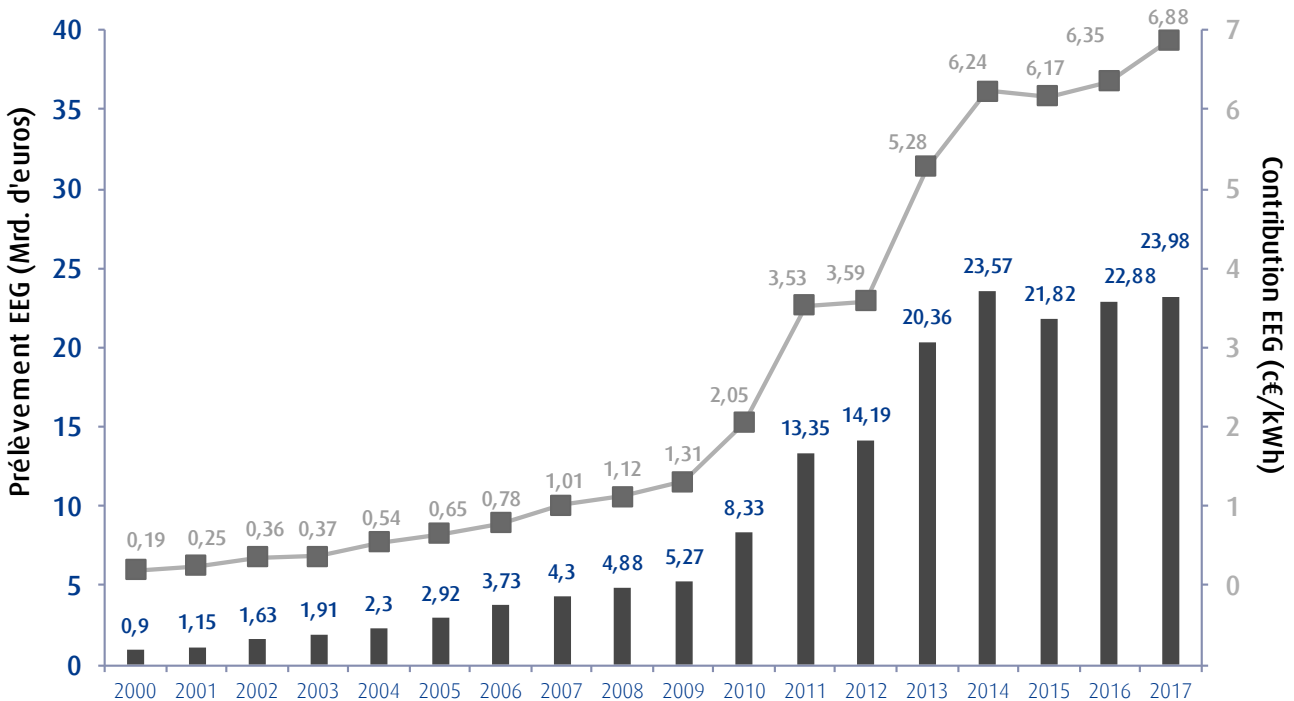


Figure 1 : Evolution du prélèvement et de la contribution EEG.
Sources : Gestionnaires de réseaux de transport, IWR Institut, BDEW.

Répartition de la contribution EEG par poste

Pour l'année 2017, les **6,88 c€/kWh** de contribution des consommateurs d'électricité au soutien au développement des énergies renouvelables sont répartis comme suit :

- **7,0 c€/kWh** : différence attendue entre les dépenses des gestionnaires de réseaux de transport (rémunération des exploitants d'installations renouvelables) et les revenus issus de la vente de l'électricité renouvelable en bourse. Cette différence s'élevait à 6,4 c€/kWh pour l'année 2016.
- **0,42 c€/kWh** : réserve de liquidité des gestionnaires de réseaux (contre 0,65 c€/kWh en 2016). Cette réserve a pour objectif d'amortir les variations du « compte prélèvement EEG ». Ces variations sont dues aux écarts devant chaque année être rééquilibrés entre les prévisions de recettes des ventes d'électricité renouvelable en bourse et les ventes effectives ainsi que les écarts entre les prévisions de rémunération des exploitants d'installations renouvelables et les versements effectifs.

² Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2016 sur la base du système de compensation en vigueur](#), (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2015.

³ Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2017 sur la base du système de compensation en vigueur](#) (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 14 octobre 2016.

- **-0,56 c€/kWh** : rééquilibrage du « compte prélèvement EEG ». Au 30 septembre 2016, ce compte affichait 1,9 milliards d'euros en positif (contre 2,5 milliards d'euros en positif au 30 septembre 2015)⁴.

Répartition de la contribution EEG par technologie

Pour l'année 2017, le montant prévisionnel de la rémunération des exploitants d'installations renouvelables se monte à **25,7 milliards d'euros** (contre 24,7 milliards d'euros en 2016). Cette augmentation suit la courbe prévisionnelle de production d'électricité renouvelable, une hausse de production étant attendue pour passer de 176 TWh en 2016 à 187 TWh en 2017. Cette augmentation serait en particulier due au développement de l'éolien terrestre et en mer.

69,3 % du montant prévisionnel de la rémunération, soit près de 17,8 milliards d'euros, correspondent aux **versements de la prime de marché**, système en place pour favoriser la vente directe de la production renouvelable sur le marché de l'électricité.

Par ailleurs, **les recettes en bourse prévues pour l'année 2017 devraient de nouveau diminuer** et contribuer ainsi à une hausse du prélèvement EEG – Les gestionnaires de réseaux envisagent à ce titre une réduction des recettes de l'ordre de 20% par rapport à 2016. Après déduction de ces recettes estimées, les coûts totaux s'élèvent à environ 25,7 milliards d'euros.

Cela représente **une contribution de 7,0 c€/kWh pour l'ensemble des technologies**, dont 2,65 c€/kWh attribués au photovoltaïque, 1,80 c€/kWh à la biomasse, 1,52 c€/kWh à l'éolien terrestre et 0,93 c€/kWh pour l'éolien offshore. Ce coût est détaillé par technologie dans la figure 2, dans laquelle la barre de gauche représente la part des technologies dans le montant prévisionnel de la rémunération des exploitants d'installations renouvelables (en milliards d'euros), et celle de droite la part du photovoltaïque, de la biomasse, de l'éolien et d'autres énergies renouvelables dans la part de la contribution EEG (en c€/kWh). Cela correspond à un 'prélèvement cadre' (soit les dépenses moins les rentrées), auquel il faut ajouter dans le calcul, la réserve de liquidité et le solde positif du compte EEG qui fait baisser le prélèvement EEG, pour arriver à la contribution finale de 6,88 c€/kWh.

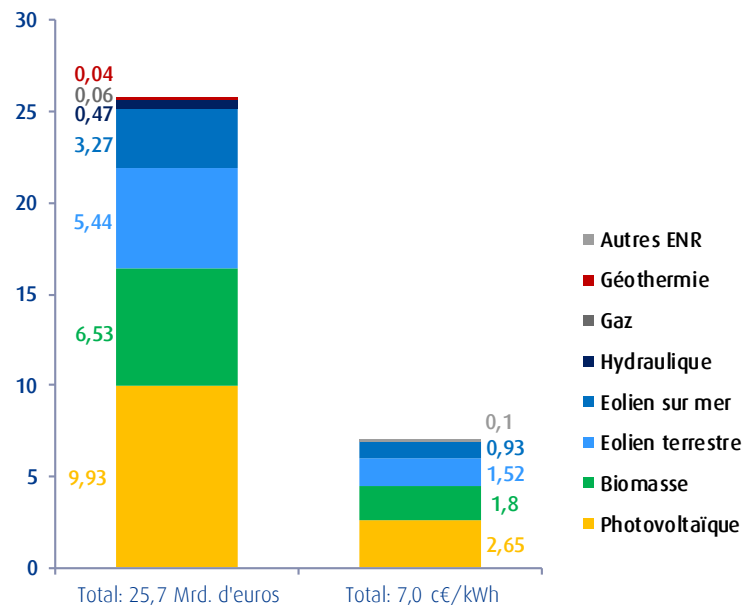


Figure 2 : Répartition du coût du mécanisme de soutien par technologie en 2017.

Sources : Gestionnaires de réseaux de transport.

⁴ Attention, les arrondis pratiqués ici (2 décimales) font que la somme finale peut légèrement différer de la contribution EEG finale annoncée pour 2017.

⁵ Cf. [Communiqué de presse relatif à la parution des prévisions de la contribution EEG pour l'année 2017](#) et [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2017 sur la base du système de compensation en vigueur](#) (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 14 octobre 2016.

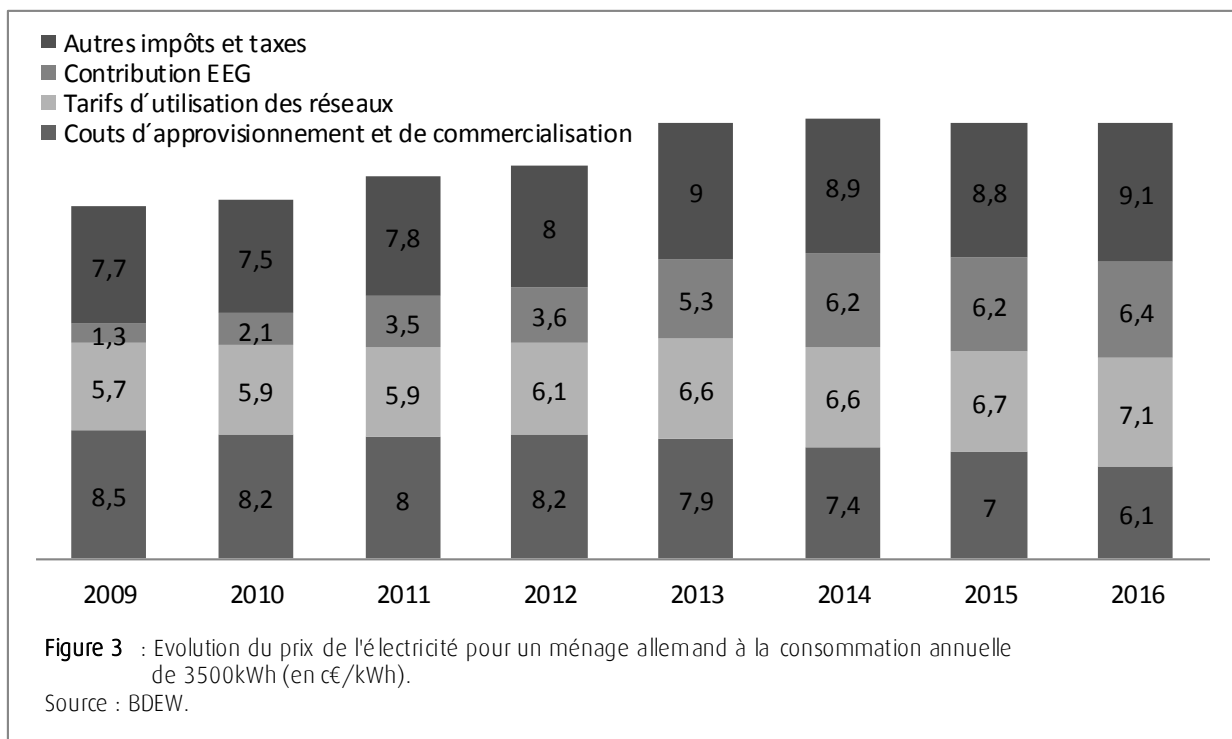
Répercussion sur les consommateurs

Paradoxalement, la baisse des coûts de production de l'électricité en 2016 de près de 13% n'a pas profité pleinement aux ménages⁶. En effet, comme mis en exergue par la figure 3, **la production et la mise à disposition de l'électricité ne représentant qu'environ 20% de la facture finale des ménages allemands**, celle-ci a été fortement influencée par les hausses respectives de l'imposition (contribution EEG et autres impôts et taxes soit 4% de hausse) et des tarifs d'utilisation des réseaux (soit 5%).

Cette tendance devrait se confirmer en 2017 du fait de la baisse continue du prix de l'électricité sur les marchés de gros mais aussi des besoins de développement du réseau, sans omettre les raccordements des nouvelles installations - notamment situées en mer. Dès le mois de septembre 2016, **les gestionnaires de réseaux de transport allemands ont ainsi annoncé une augmentation des tarifs d'utilisation des réseaux pour l'année 2017**⁷.

Ce constat pousse les principaux syndicats professionnels allemands aux réactions suivantes :

- Le Syndicat allemand des énergies renouvelables (*Bundesverband Erneuerbare Energien* - BEE) estime que, dans un contexte de baisse des prix de gros sur le marché de l'électricité, cette baisse devrait être répercutée jusqu'aux consommateurs.⁸
- La Fédération allemande des industries de l'énergie et de l'eau (*Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft* - BDEW) plaide pour que le retard pris dans le développement des réseaux, infrastructures nécessaires à la bonne intégration des énergies renouvelables dans le système, soit prestement comblé.⁹



⁶ Source : [Analyse des prix de l'électricité en Allemagne par le Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft](#) (en allemand).

⁷ Source : [TransnetBW \(5%\), 50Hertz \(42%\), Amprion \(10%\), TenneT \(80%\)](#) (en allemand).

⁸ Source : [Communiqué de presse du Bundesverband Erneuerbare Energie](#) (en allemand).

⁹ Source : [Communiqué de presse du Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft](#) (en allemand).